



Tarifs de mise à l'eau

Lac Amance • Dienville
Lac d'Orient • Mesnil-Saint-Père



Édition 2026

Port Dienville

(lac Amance)



FORFAITS bateau moteur (tarifs en € TTC) (le waveboat est considéré comme un bateau moteur)	Bateau moteur jusqu'à 70CV	Bateau moteur supérieur à 70CV
1/2 journée à partir de 15h	14	17
Journée	23	29
Week-end 2 jours (sam/dim)	38	48
Week-end 3 jours (ven/sam/dim ou sam/dim/lun)	42	54
3 jours non consécutifs en semaine	33	43
7 jours consécutifs	93	134
2 semaines consécutives	135	207
10 jours non consécutifs	165	210
10 week-ends de 3 jours	248	306
30 jours consécutifs	254	340
30 jours consécutifs sur ponton A ou E avec branchement supérieur à 5 ampères	275	361
3 mois	394	542
3 mois sur ponton A ou E avec branchement supérieur à 5 ampères	446	594
Saison	584	732
Saison sur ponton A ou E avec branchement supérieur à 5 ampères	662	810
Saison jet supplémentaire (pour tout propriétaire d'un bateau ou d'un jet selle en forfait saison ayant un jet supplémentaire selle ou sport)	188	

FORFAITS jet-ski (VNM) promenade & sport toute puissance (tarifs en € TTC)	
Journée (club ou adhérent Fédération française de jet-ski)	53
7 jours non consécutifs	219
Saison	469
Saison (club ou adhérent à la Fédération française de jet-ski)	245
Saison jet supplémentaire (pour tout propriétaire d'un bateau ou d'un jet selle en forfait saison ayant un jet supplémentaire selle ou sport)	188
Emplacement au port d'un jet-ski	109

Barque pour la pratique de la pêche avec un moteur inférieur à 6 CV, n'autorisant pas la plaisance (tarifs en € TTC)	
Saison avec emplacement au port, raccordement à l'eau et à l'électricité, accès libre aux sanitaires et douches du port et parking	109

Facturation des badges et cartes d'accès magnétiques non restitués ou cassés à la fin du contrat (tarifs en € TTC)	
Badges d'accès magnétiques (accès parking et ponton)	24
Carte carburant	55

Informations pratiques

Les pontons sont aménagés pour des bateaux de 11 mètres de long sur 3 mètres de large maximum.

Un contrat par embarcation est établi. Merci de fournir 3 jours avant la navigation par mail à port.dienville@aube.fr :

- permis de conduire européen en eau fluviale ou mer,
- attestation d'assurance de l'année en cours,
- carte de navigation ou acte de francisation.

Pour les bateaux, le tarif comprend :

- le droit de navigation,
- le parking,
- l'accès wifi.

+ à partir du forfait week-end :

- l'emplacement au port,
- le raccordement à l'eau et à l'électricité,
- l'accès libre aux sanitaires et douches du port.

Pour les jet-skis, à partir du forfait week-end, le tarif comprend :

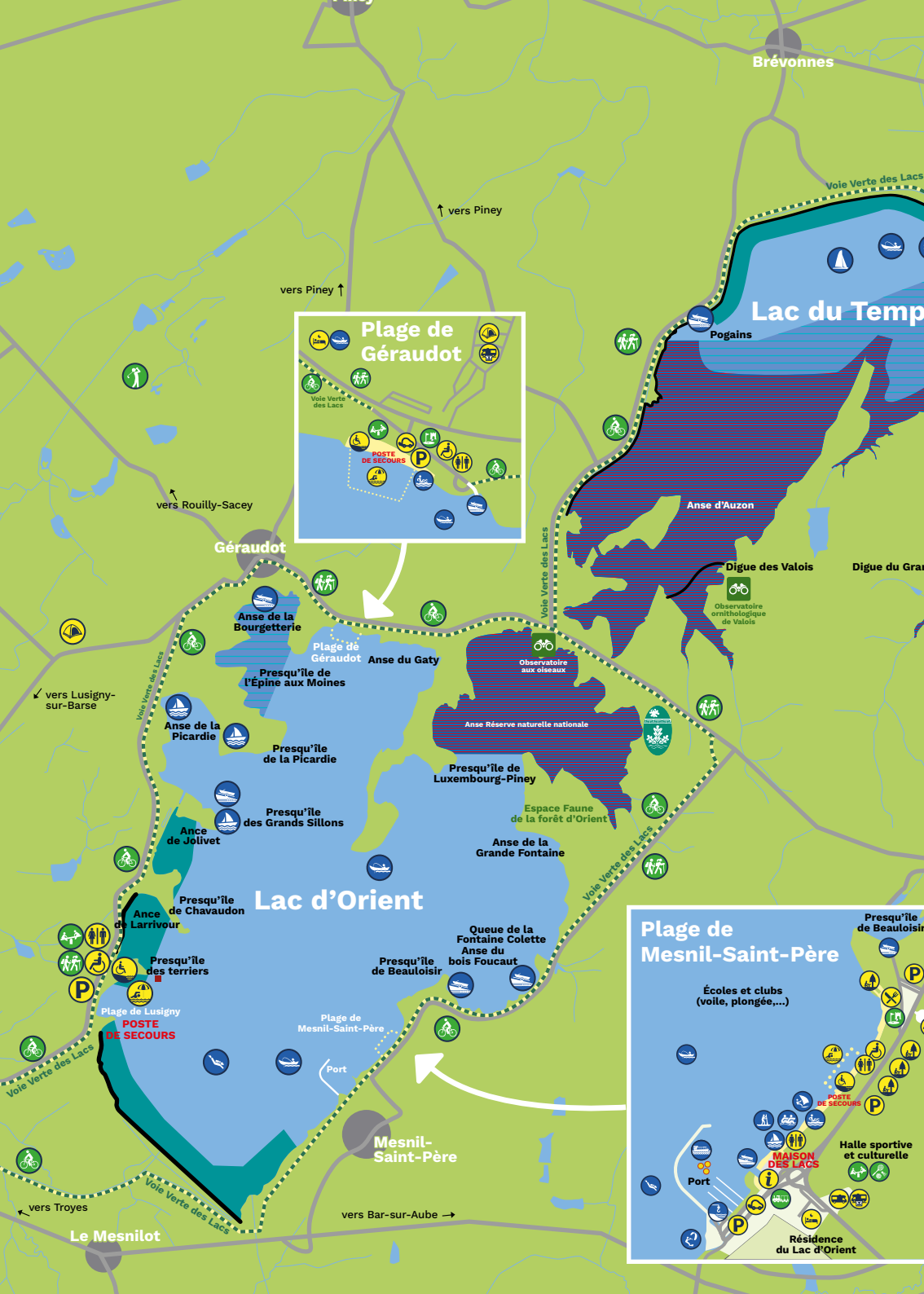
- l'accès libre aux sanitaires et douches du port,
- le parking.

Modes de paiement acceptés : chèque bancaire français (à l'ordre de la Régie de recettes Port Dienville), carte bancaire, espèces ou chèques-vacances (à l'exception du carburant).

3

Horaires de la capitainerie

Périodes		Matin	Après-midi
HAUTE SAISON			
Mars	Du lundi au vendredi du 2 au 20 mars Lundi, mardi, vendredi, samedi et dimanche du 21 au 31 mars	10h / 12h	13h / 17h
Avril, mai et septembre	Du lundi au vendredi	9h30 / 12h	13h / 17h
	Week-end et jours fériés	9h30 / 18h	
Juin	Du lundi au vendredi	9h30 / 12h	13h / 18h
	Week-end et jours fériés	9h30 / 18h	
Juillet et août	Du lundi au vendredi	9h / 18h	
	Week-end et jours fériés	9h / 19h	
Octobre	Lundi, mardi, vendredi, samedi et dimanche	10h/12h	13h/17h
BASSE SAISON			
Janvier, février, novembre et décembre	FERMETURE ANNUELLE		





Mesnil-Saint-Père

(lac d'Orient)



Emplacement de mouillage

PORT - ponton (tarifs en € TTC - Longueur hors tout)	Saison	Mois	Semaine	Week-end
Moins de 5 m de long	297	101	52	25
De 5 à 5,99 m de long	399	153	72	35
De 6 à 6,99 m de long	552	204	92	45
De 7 à 7,99 m de long	704	255	102	50
De 8 à 9,49 m de long	856	305	112	55
De 9,50 à 11,49 m de long	1 006	357	122	59
Supplément multicoques +3 m	174	82	41	—

Le tarif ponton comprend l'emplacement au port, le droit à la navigation, un raccordement à l'eau et à l'électricité ainsi qu'un accès libre aux sanitaires du port (douches, toilettes, éviers), accès wifi et parking.

Taxe de séjour et taxe additionnelle départementale pour les embarcations disposant d'un habitacle	Saison	Mois	Semaine
Taxe de séjour	35,95	5,04	1,01
Taxe additionnelle départementale pour les embarcations disposant d'un habitacle	3,6	0,5	0,1

BOUÉES (tarifs en € TTC - Longueur hors tout)		Saison	Mois	Semaine
Mesnil	Moins de 6,50 m de long	236	103	52
	Plus de 6,50 m de long	411	154	78
Picarde	Moins de 6,50 m de long	144	52	26
	Plus de 6,50 m de long	226	83	41

GRUTAGE ET MATAGE DES BATEAUX (tarifs en € TTC)	
Réservation auprès de la capitainerie au minimum 48 heures avant l'opération	
55 le grutage simple (mise à l'eau ou retrait)	75 le forfait de 2 grutages
30 le matage	120 le forfait de 2 grutages & 2 matages 50 le forfait de 2 matages

PLONGÉE DANS LE LAC D'ORIENT (tarifs en € TTC)	
Tarifs pour les clubs non affiliés au comité Aube de plongée	
Journée	Heure
58	21

Facturation des badges et cartes d'accès magnétiques non restitués ou cassés à la fin du contrat (tarifs en € TTC)	
Badges d'accès magnétiques (accès parking, sanitaires et ponton)	53

Modes de paiement acceptés : chèque bancaire français (à l'ordre de la Régie Port Mesnil), carte bancaire, espèces ou chèques-vacances.

Horaires de la Maison des lacs

Périodes		Matin	Après-midi
HAUTE SAISON			
Mars	Tous les jours	9h30 / 12h30	13h30 / 17h
Avril, mai et septembre	Tous les jours	9h30 / 12h30	13h30 / 18h
Juin	Tous les jours	9h30 / 12h30	13h30 / 19h
Juillet et août	Tous les jours	9h / 19h	
Octobre	Du lundi au vendredi	9h30 / 12h30	13h30 / 17h
BASSE SAISON			
Janvier, février, novembre et décembre	Du lundi au vendredi	9h / 12h	13h / 16h
FERMETURES VACANCES SCOLAIRES DE NOËL			



A vos côtés



**Département
de l'Aube**



Capitainerie de Port Dienville
10500 Dienville

Tél. : 03 25 92 27 69
port.dienville@aube.fr

 Plages et lacs de la forêt d'Orient



Maison des lacs – Capitainerie
14 rue du Lac
10140 Mesnil-Saint-Père

Tél. : 03 25 41 28 30
port.mesnil@aube.fr

 Plages et lacs de la forêt d'Orient

aube.fr
centre-sportif-aube.fr
in   
